

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_024

Séance du jeudi 15 février 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 08/02/2018

Présents : 18

L'an deux mille dix-huit et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 19

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de séance: Albert DOUCHY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés: Françoise THYSS par Jean-Paul VELAY

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO

Objet: Plateau sportif de proximité - choix d'une entreprise - DE_2018_024

Vu les délibérations DE_2017_107 et DE_2017_162 ;

Vu la consultation lancée le 15 décembre 2017 et l'unique candidature reçue le 26 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHOISIT le groupement COALA - ROUVIERE, ayant fait une offre à 58 953.61 € HT.

MANDATE Monsieur le Maire pour demander au groupement de faire une proposition entrant dans l'enveloppe financière initiale (58 000 €), en accord avec l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature du Marché et le lancement des travaux.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

